

# BUREAU

## REUNION DE BUREAU DU MARDI 29 SEPTEMBRE 2020 AU DISTRICT

**Président** : M.MUFFAT-JOLY

**Présents** : MM.BOUAT, GIROUD-GARAMPON, MALLET, MONTMAYEUR, RAYMOND, TRUWANT

**Excusé** : M. CICERON

**Assistent** : Mme BELOT, MM.BOULORD, VACHETTA

**Ouverture séance 16h30**

### Ordre du Jour

#### REGLEMENTATION DISTRICT LIEE AU COVID 19

Le Président rappelle l'organisation actuelle concernant la gestion du championnat en cette période de crise sanitaire.

Il est rappelé le binôme de référents Covid District qui est : le Docteur Scellier et Mme Belot Elisabeth.

Il est constitué la commission compétente à la gestion des championnats, liée au Covid 19 :

MM Muffat- Joly et Giroud-Garampon

M. Bouat pour les compétitions de jeunes et U20

M.Vachetta pour les compétitions Seniors

M. Truwant pour les compétitions Féminines

Complétée au besoin par MM. Boulord et Mallet.

Un retour est fait sur les matchs reportés du week-end dernier en raison de cas ou de situations liées au Covid. Au total 12 matchs ont été reportés (jeunes et seniors).

Suite aux différents cas abordés Le Bureau du DISTRICT prend la décision des aménagements suivants qui sont d'application immédiate :

- **Fermeture des installations:**

Le club dont le stade (terrain et/ou vestiaires) a été fermé par son propriétaire devra avertir le District.

Si le club en informe le District, au moins 48H avant la rencontre, la Commission compétente a la faculté d'inverser le lieu de la rencontre.

La décision sera notifiée par le District aux clubs intéressés au plus tard le vendredi 16h00 précédant le jour de la rencontre et n'est pas susceptible d'appel.

Si toutefois, le club en informe le District, moins de 48H avant la rencontre, le match n'aura pas lieu et la commission, selon les éléments portés à sa connaissance,

pourra reporter la rencontre ou donner match perdu par pénalité à l'équipe qui devait recevoir.

**Si les vestiaires sont fermés** et ne peuvent donc ne pas être mis à disposition des acteurs du match, le match pourra néanmoins se dérouler à la condition expresse que le club recevant fournisse aux officiels du match un local sécurisé.

- **Buvettes :**

Arrêté préfectoral du 25 septembre les débits de boisson temporaires ne sont plus autorisées.

- **Port du Masque :**

Le port du masque est obligatoire pour toute personne (à partir de 11 ans) entrant dans le stade et le portent en tout lieu et tout moment. Sont dispensés pendant la rencontre, les joueurs, les arbitres et les entraîneurs principaux. Les personnes présentes sur le banc de touche portent le masque.

- **Feuille d'émergence Covid :**

La feuille d'émergence des 2 clubs de la rencontre doit être conservée par le référent Covid du club recevant et ce, toute la saison. Elle pourra être demandée par le District si nécessaire.

- **Cas de Covid avéré :**

Le Club comptant au moins 3 joueurs identifiés porteur du virus (sur 7 jours glissants) peut demander le report de la rencontre de la catégorie concernée. Des justificatifs seront demandés.

Si l'ARS a mis en isolement les joueurs d'une équipe dans l'attente de test, le report de la rencontre peut être demandé. Des justificatifs seront demandés.

- Tous les autres cas (1 ou 2 cas avérés ou suspicion) seront étudiés à la demande des clubs et les décisions seront prises par la commission compétente. Celle-ci, selon les éléments portés à sa connaissance pourra dans l'attente de pièces justificatives suspendre la rencontre avant de prendre la décision de la reporter ou de transmettre le dossier à la commission des règlements qui pourra donner match perdu par pénalité à l'équipe concernée.

Les demandes ou pièces justificatives des clubs doivent parvenir au district à l'attention de Mme Belot le plus rapidement possible et avant le mardi 12h00 qui suit la date initiale du match.

Fin de la réunion à 17H45

Michel MUFFAT-JOLY  
Président du District

Elisabeth BELOT  
Secrétaire de séance